

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 3236

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

353 672 488 RCS Rouen.

CARIOU.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 48000.00 EUR.

Adresse : Zone Industrielle du District, 76450 Sasseville.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Projet de fusion entre CARIOU société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros. Siège social : Zone industrielle du District 76450 Sasseville 353 672 488 RCS ROUEN et ETABLISSEMENT PONTIF ET CARIOU société par actions simplifiée au capital de 321 000 euros. Siège social : zone Artisanale "Le Malaquis" 76580 Le Trait 328 478 193 RCS ROUEN. Avis de projet de fusion : aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bois-Guillaume du 09/11/2020, la société CARIOU, société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros, dont le siège social est zone industrielle du District 76450 SASSEVILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 353 672 488, et la société ETABLISSEMENT PONTIF ET CARIOU, société par actions simplifiée au capital de 321 000 euros, dont le siège social est Zone Artisanale "Le Malaquis" 76580 LE TRAIT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 328 478 193, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CARIOU par la société ETABLISSEMENT PONTIF ET CARIOU. La société CARIOU ferait apport à la société ETABLISSEMENT PONTIF ET CARIOU de la totalité de son actif, évalué à 1 341 512 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 671 025 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 670 487 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société SOFICAR, Société à responsabilité limitée au capital de 255100 euros, dont le siège social est situé 7 bis A, avenue de la Vignette 76490 RIVES EN SEINE, immatriculée sous le numéro 477 716 955 RCS ROUEN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La société CARIOU sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera effective et deviendra définitive le 31/12/2020 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée 30 jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de

Rouen au nom des deux sociétés le 12/11/2020. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

